

Près du fleuve, jusqu'où le maire de Québec se sent-il encore « chez lui » ?

L'histoire récente des luttes pour la jouissance populaire du fleuve à Québec est bourrée de confusion et de contradictions. La fonte des glaces est propice à une réflexion sur l'étrange stagnation du projet de parc-plage quatre-saisons au bassin Louise.

«Le bassin Louise, c'est pas chez nous»

À la réunion du Conseil d'arrondissement de La Cité - Limoilou du 28 février, un citoyen demande aux élus d'appuyer un débat public sur la vocation souhaitable du bassin Louise et de son pourtour. Ce citoyen est armé de résolutions en ce sens votées par tous les Conseils de quartier de l'arrondissement. La réponse de la présidente du Conseil, Suzanne Verreault, est désarmante: «Le bassin Louise, c'est pas chez nous.» Ainsi avortait, momentanément, l'organisation d'un débat public sur la vocation de ce lac urbain. Rappelons que la Société des gens de baignade propose, depuis 1996, qu'une partie du bassin Louise intérieur soit aménagée en parc-plage quatre-saisons, au lieu d'être exclusivement un club privé fédéral (Port de Québec) pour propriétaires de bateaux.

Le bassin Louise selon le Port

Le site internet de l'Administration portuaire de Québec (APQ) montre une carte du secteur de l'Estuaire. Le bassin et son pourtour sont la propriété du Port, mais la Ville loue la tête du bassin (stationnements, côté ouest) et la quasi totalité du côté sud (Marché du Vieux-Port), de sorte que les terrains sous gestion portuaire forment environ 50 % du périmètre du bassin Louise intérieur. L'APQ gère la marina et son stationnement (côté nord), la marina occupant moins de la moitié du bassin. Les lettres patentes de l'APQ l'autorisent à gérer des stationnements et une marina, mais ces vastes parkings, solides (autos) et liquides (marina), ont un lien plutôt ténu avec le transbordement maritime de vrac solide et liquide. Rappelons qu'entre 1981 et 1988, l'APQ perdit le contrôle du bassin aux mains de la Société immobilière du Vieux-Port, un organisme fédéral aboli en 1989.

Le bassin Louise, partie du zonage municipal

La Ville estime que le bassin et son pourtour font partie de son territoire et que le règlement de zonage s'y applique comme ailleurs. De plus, les élus municipaux ont adopté (2005) un Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) qui prévoit «affecter ce secteur [le pourtour du bassin] à des fins publiques et récréatives associées au fleuve, en cherchant entre autres à accroître l'accès à l'eau». Signe du poids de la Ville, le pdg de l'APQ avait réagi

furieusement en 2009 à la perspective d'une modification démocratique du règlement de zonage dédiant la tête du bassin aux activités publiques et récréatives, au lieu d'y permettre la construction hôtelière jusqu'à hauteur de 20 mètres. Le pdg avait écrit au maire, lui demandant de «tuer dans l'oeuf une telle initiative». Le zonage fut quand même modifié par les élus municipaux, évitant ainsi la privatisation d'une rive au centre-ville.

Qu'en pensent nos élus?

Le maire Labeaume n'a jamais caché son enthousiasme pour le projet de parc-plage, comme la conseillère municipale et ex-éditorialiste du *Soleil*, Julie Lemieux. Cependant, le maire dit aussi qu'«il y en a qui ne veulent pas que je le fasse [le parc-plage]», en montrant ses mains jointes comme attachées par des menottes.

Si le maire abdique devant la partie liquide du bassin Louise, son ambition réapparaît devant la partie solide, i.e. son pourtour. Le 26 juin 2010, *Le Journal de Québec* rapporte que le maire souhaite un projet (immobilier) à la tête du bassin. Le maire se dit convaincu que cinq ou six complexes se construiront rapidement autour de la gare: «Ça transformera la ville. On n'a pas beaucoup de terrains disponibles autour de la gare. [...] Il y aura une intensification commerciale. Ça signifie un peu de dézonage, mais ce n'est pas grave.» Le 29 septembre, le même quotidien mentionne que la Ville souhaite toujours de nouveaux établissements à la tête du bassin. Pour le maire, la propriété des terrains ne semble pas problématique: «Ce n'est pas un problème nécessairement. D'ailleurs, on est déjà en discussion avec le Port.»

Le maire adore le projet de parc-plage («Ce serait fou!»), mais discute avec l'APQ derrière des portes closes d'un développement immobilier qui condamnerait pour toujours ce projet populaire. De plus, son administration étouffe, via la présidente du Conseil d'arrondissement concerné, la demande des conseils de quartier de tenir un débat public sur la vocation souhaitable de l'endroit.

Tout indique que le premier citoyen de Québec, comme une large majorité d'élus, se sent étranger dès qu'il touche l'eau du bassin Louise, une aire pourtant soumise au zonage municipal comme le pourtour du bassin. Il faudra un jour comprendre cette attitude frileuse face à un lac urbain à moitié vide, situé en plein quartier touristique et baignant au centre d'une population aquatiquement défavorisée.

Jean Lacoursière, Québec